

Séance ordinaire du 22 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 avril, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yannick VAN PEE, Maire.

Etaients présents :

Mmes FAVE B., KOKAI G., MULLER I., VAN DEN BROECK I.

Ms GRALAK R., GRANDIN P., GUYENNOT G., JULIEN M., VAN PEE Y.

Absents excusés :

Mmes Mme LEROY S., VAN DEN HEEDE A.

Ms PIEUX G., COURANT P. (procuration à MULLER I.)

Absentes : Mme LOPES M.

Le Conseil Municipal a désigné Monsieur Pascal GRANDIN comme secrétaire de séance.

Compte rendu de la séance du 22 mars 2024 :

Le Conseil Municipal, après lecture du compte rendu de la séance du 22 mars, accepte et vote à l'unanimité des présents le compte-rendu sus cité.

1 – Acquisition du terrain cadastré 729-730 : (N°18/2024)

Monsieur le Maire souhaite revenir sur l'acquisition prévue du terrain cadastré 729-730, à la suite du bornage par le géomètre, le terrain est de 851m². Le terrain est donc estimé à 55 000€. Le Conseil Municipal vote et accepte l'acquisition du terrain à la majorité des présents et représentés. Le Conseil Municipal annule et remplace la délibération n° 30/2023 du 22 septembre par la 18/2024.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents afférents à cette acquisition.

2 – SE60 : adhésion de deux EPCI : (N°19/2024)

Deux nouveaux EPCI sollicitent leurs adhésions au SE60, la Communauté de commune du Payons Noyonnais et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Monsieur le Maire expose le dossier.

Le Conseil Municipal vote et accepte à l'unanimité des présents et représentés l'adhésion de deux nouveaux EPCI au SE60.

3 – CDG60 : adhésion convention unique prévention : (N°20/2024)

Après présentation des éléments de cette convention par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal vote et accepte à l'unanimité des présents et représentés l'adhésion à cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

4 – Thelloise : Adhésion groupement de commande de transports collectifs : (N°21/2024)

Monsieur le Maire expose les principes du groupement de commande de transports par la Thelloise.

Le Conseil Municipal vote et accepte à l'unanimité des présents et représentés l'adhésion à ce groupement de commande de transport et annule la délibération 22/2023 du 14 avril 2023.

5 – Thelloise : Plan de mobilité simplifié : (N°22/2024)

Monsieur le Maire présente le plan de mobilité simplifié de la Thelloise.

Le Conseil Municipal vote et accepte à l'unanimité des présents et représentés le plan de mobilité simplifié.

6 – Election des membres de la Commission Appels d'offre : (N°23/2024)

Monsieur le Maire expose le dossier et appelle à candidature. A la suite des nombreux décès au sein du Conseil Municipal, la commission n'est plus complète. Il faut 3 titulaires et 3 suppléants ; les suppléants ne siègent qu'en cas d'absence des titulaires.

La DSP concernant le périscolaire arrive à expiration au 31 décembre 2024, un appel d'offre est nécessaire. Deux dates clés où les membres devront être présents ; l'arrivée des plis au 31 août et l'ouverture des plis le 5 septembre 2024.

Sont candidats :

Titulaires : R. GRALAK, B. FAVE, G. GUYENNOT

Suppléants : P. GRANDIN, I VAN DEN BROECK, I. MULLER

Le scrutin à bulletin secret est dépouillé et 10 bulletins dans l'urne titulaire et suppléant ; sont élus :

Titulaires : R. GRALAK 10 voix, B. FAVE 10 voix, G. GUYENNOT 10 voix

Suppléants : P. GRANDIN 10 voix, I VAN DEN BROECK 10 voix, I. MULLER 10 voix

Le Conseil Municipal vote et accepte à l'unanimité des présents et représentés la liste telle que sortie des urnes.

7 – Commission Communale des Impôts Directs : (N°24/2024)

Monsieur le Maire présente la Commission et appelle à candidature. Il faut 6 commissaires.

Sont candidats : R. GRALAK, I VAN DEN BROECK, G. GUYENNOT, P. GRANDIN, B. FAVE, G. KOKAI.

Le scrutin à bulletin secret est dépouillé et 10 bulletins dans l'urne; sont élus :

Les résultats :

R. GRALAK, 10 voix I. VAN DEN BROECK, 10 voix G. GUYENNOT, 10 voix

P. GRANDIN, 10 voix B. FAVE, 10 voix G. KOKAI, 10 voix

Le Conseil Municipal vote et accepte à l'unanimité des présents et représentés la liste telle que sortie des urnes.

8 – Question diverses :

A la suite à la publication son compte de résultat, l'ILEP nous adresse un chèque de 23 205.13 €.

Le Conseil Municipal vote et accepte à l'unanimité des présents et représentés l'encaissement de ce chèque. (N°25/2024)

La séance est levée à 22 h 00.